

Comité des Statuts et Règlements
Compte rendu de la réunion du 13 février 2013
Bureau national de l'ACEP
Salle de conférence
17 h 30

Présences : S. Mullen (présidence), S. Gagnon, N. Giannakoulis, L. Haméon, A. Kurikshuk-Nemec, A. Picotte, C. Poirier, D. Martin.

Absences justifiées : T. Bujaczek, D. Petriu, C. Danik.

1. Adoption de l'ordre du jour

S. Mullen demande d'ajouter le point « Mise à jour du CEN » en 2 a).

Résolution : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par N. Giannakoulis d'adopter l'ordre du jour, avec modifications. **Résolution adoptée à l'unanimité.**

2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Résolution : Il est proposé par S. Mullen et appuyé par A. Picotte d'adopter le compte rendu.

Pour = 6, contre = 0, abstention = 1. **Résolution adoptée.**

2 a) Mise à jour du CEN

Processus de vote aux réunions du Conseil des dirigeants des sections locales

Le CEN a choisi l'option 2 – une voix par section locale aux fins des votes aux réunions des dirigeants des sections locales. Le CEN a décidé qu'il fallait établir une politique pour arrêter la procédure administrative.

Sélection des délégués lorsqu'il n'y a pas de section locale

Le CEN a décidé qu'il fallait une politique à ce sujet.

3. Élections partielles afin de pourvoir les postes vacants au CEN

D. Martin indique au comité le coût d'un vote électronique, qui s'élève à moins de 800 \$ si le vote porte sur une seule question soumise aux membres.

Le comité étudie les modifications proposées aux Statuts et apporte certains changements.

Suivi : D. Martin insérera les changements et ramènera le document à la prochaine réunion.

4. a) Le point sur l'examen des règlements des sections locales

L'examen des règlements des sections locales devrait être terminé pour la prochaine réunion.

4. b) Projet de disposition stipulant que les sections locales comptant 500 membres doivent avoir des règlements

Des préoccupations sont soulevées à savoir si le nombre de membres est suffisant. Combien de sections locales seraient touchées par cette disposition. Peut-être devrait-on réduire le nombre à 100 membres ou plus.

Il est **convenu** de changer le mot « peut » par « doit » dans la deuxième phrase de la disposition proposée.

Il est demandé combien il y a de membres dans chaque section locale et combien de sections locales seraient touchées par cette disposition.

Suivi : D. Martin fera rapport à la prochaine réunion.

5. Projet de règlement pour le processus de vote électronique

Point **reporté**.

6. Article 19 – Révocation

Il est convenu d'attendre au prochain exercice financier pour inviter le conseiller juridique et discuter de l'opinion qu'il a fournie sur cette question. Le point est **reporté**.

7. Processus pour devenir délégué syndical

Le comité étudie un projet de formulaire de demande et apporte des changements.

Suivi : D. Martin insérera les changements et ramènera le formulaire à la prochaine réunion.

8. Modification du paragraphe 15.4

Envoyer au CEN pour approbation.

9. Points à envisager pour l'avenir

S. Mullen demande aux membres du comité de commencer à penser aux questions suivantes.

a) Déclaration solennelle – doit-elle s'appliquer aussi aux membres des comités et sous-comités?

b) Moment du vote sur les modifications aux Règlements et Statuts – à l'avenir, devrions-nous fournir une justification/explication des modifications et devrions-nous prévoir une période de questions et réponses avant le vote?

c) Résolutions provenant de l'extérieur du CEN et ayant des incidences financières – comment ces résolutions devraient-elles être traitées? Devraient-elles être étudiées d'abord par le Comité des finances? Devraient-elles faire l'objet d'une cotisation spéciale?

10. Examen des Statuts et Règlements par le conseiller juridique

Point **reporté**.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 25.